

# LA CANADIENNE.

LE BONHEUR DU PEUPLE.

Vol. 1. No. 38.

MONTREAL, LUNDI, 12 OCTOBRE 1840.

PRIX: 2 SOUS.

## POESIE.

### LES FRANÇAIS AUX CANADIENS.

AIR: *T'en souviens-tu?*

Vous Canadiens, vous autrefois nos frères,  
Vous que l'intrigue a lâchement vendus  
Unis: z-vous comme l'ont fait vos pères,  
Et les puissans seront bientôt vaincus.  
Forts de vos droits, vous méprisez les haines,  
A vos tyrans, opposez vos vertus...  
Ce noble sang qui coule dans vos veines,  
O Canadiens! ne le sentez-vous plus?

Si l'étranger vous dispute la gloire,  
Pensez au titre... inscrit dans le passé;  
Le souvenir que laissa la victoire  
De votre cœur ne s'est point effacé.  
Un noble effort pourra briser vos chaînes...  
Quoiqu'accablés vous n'êtes pas vaincus...  
Ce noble sang qui coule dans vos veines  
O Canadiens! ne le sentez-vous plus?

Si dans vos champs la victoire moins prompte,  
Cédant au nombre, trompait la valeur,  
L'on ne pourrait vous accabler sans honte  
Vous ne succomberez pas sans honneur!  
Vous gémissiez... vos plaintes furent vaines,  
Du rang des Peuples vous êtes exclus...  
Ce noble sang qui coule dans vos veines  
O Canadiens ne le sentez-vous plus?

Il est un vœu qui du peuple s'élança,  
Lorsque le joug est trop longtemps porté.  
Le temps n'est plus où le cœur en silence  
Pouvait se taire au nom de LIBERTÉ!  
Du Saint-Laurent, aux rives de la Seine  
Ce nom magique reçoit des tributs.  
Au noble sang qui coule dans vos veines  
Ah Canadiens! ah ne résistez plus!

### CORRESPONDANCES

#### L'UNION DES CANADAS.

VI.

(CONTINUATION.)

Le même journal se condamne, en disant que depuis les derniers événements le pays a fait d'immenses conquêtes sur les tories; qu'il n'y a à peine aujourd'hui un seul Canadien dans les rangs de nos ennemis (ce dont je doute) et beaucoup d'anglais se sont joints à nous, ce dont je doute encore plus; mais adoptions le système que je propose, et avant peu, nous pourrions dire non-seulement qu'il n'y a pas un seul Canadien dans

les rangs de nos ennemis, mais on les trouvera tous fermes à demander ce que nous devons obtenir tôt ou tard... Et les tories eux mêmes suivront notre exemple.

Celui qui trace ces lignes a éprouvé sa bonne part des malheurs et de l'infortune qui ont frappé tant de famille.—Il n'accuse personne des désastres qui sont venus fondres sur la patrie. Plusieurs ont cependant des reproches à se faire, les uns d'avoir peut-être été trop vite et les autres d'avoir été trop doucement, d'avoir toujours montré trop de confiance dans le gouvernement. Ce qui vient de se passer est certainement un exemple bien frappant; profitons donc de l'expérience acquise. Ce que je désire, c'est l'uniformité de principes, la concorde et la bonne intelligence entre les réformistes de toutes classes et de toutes nations. Ce que je désire, c'est d'empêcher les Canadiens de s'avilir en se prosternant aux genoux du pouvoir. Réfléchissons un peu sur ce qui se passe actuellement en Europe, et on pourra peut-être croire que le jour de rétribution n'est pas si éloigné qu'on le pense. Si nous devons attendre que notre première mère nous tende une main secourable, montrons-nous en dignes. Eh bien! si nous succombons après avoir rempli notre devoir d'hommes et de citoyens, les Canadiens pourront s'écrier comme François I, après la perte de la bataille de Pavie; **TOUT EST PERDU, HORS L'HONNEUR.**

D...

B.-V.

#### L'UNION DES CANADAS.

VII.

“Du choc des opinions naissent les lumières.”

Mr. L'EDITEUR,

Je ne prétend pas dire par cette épigramme, que le lecteur pourra puiser beaucoup de lumières dans mes écrits, non; mais il y trouvera des opinions franches et honnêtes. Je laisse à mes adversaires d'éclairer le peuple; je ferai abandon volontier de mes opinions, si la majorité n'est pas de mon côté, car la volonté

du plus grand nombre doit être la règle de conduite d'un vrai Républicain. Malheureusement la lecture des journaux n'est pas généralement appréciée au Canada, comme elle l'est dans les autres pays et principalement aux Etats-Unis. Il est quantité d'hommes, même parmi ceux qui possèdent une éducation libérale, qui, soit par leurs occupations ou leur indifférence ne se mêlent pas d'approfondir les questions politiques. Ils n'y réfléchissent que lorsqu'ils lisent la polémique qui s'engage dans les journaux, et donnent le plus souvent gain de cause qu'à celui qui a su le mieux *pointiller*, celui qui les a fait rire ou à celui qui s'est répandu le plus en personnalités; comme on prodigue souvent des louanges à l'avocat qui a parlé le plus effrontément à la cour, ou qui a fait rire l'auditoire.

Mais, dira-t-on, pourquoi ce préambule. Je répond que j'écris pour le peuple, pour le peuple que j'ai toujours affectionné, pour les honnêtes cultivateurs, pour les bons artisans. Quant aux savants qui ont baillé sur les bancs des collèges, sur les auteurs grecs et latins, ils savent tout, et ce serait témérité de ma part de vouloir leur apprendre quelque chose.

Je veux donc en venir à mon vieil ami *Amable*, qui m'a attaqué, bien indirectement, il est vrai, dans l'Aurore du 29 Septembre: mais à bon entendre un demi mot suffit. Je connais à part moi les raisons qui l'ont engagé à prendre la plume. Mais s'il veut être de bon compte, il avouera que ce qu'il demande, je l'ai demandé moi-même; avec la différence qu'il espère l'obtenir et moi je n'y crois pas.

Nous avons déjà que trop berser le peuple d'espoirs chimériques. *Amable* désire un gouvernement responsable, je l'ai demandé; il veut un conseil exécutif absous de son serment de garder le secret dans ses délibérations, je l'ai demandé; il veut un conseil en législation, c'est à dire qui ne se mêle pas de législater. J'ai demandé toutes ces choses au risque de paraître vassillant dans ma politique. Mais à quoi bon faire de pareilles supplications, lorsqu'on

est certain de ne rien obtenir! Amable demande maintenant "un pouvoir législatif entièrement à l'abri de la corruption." Pour le coup il n'y a plus moyen d'y tenir . . . . . Un pouvoir législatif à l'abri de la corruption, sous le gouvernement anglais! Amable veut faire renaître l'âge d'or, lorsque nous vivions sous un siècle de . . . . . je n'ose écrire le mot.

Vous avez au-delà de 50 ans, Mr. Amable, et vous désirez "mourir sous le gouvernement actuel." Vous ne songez donc pas à vos enfans qui sont ou qui seront forcés de s'expatrier, à vos petits enfans qui seront proscrits. Vous ne savez donc pas ce que c'est que d'abandonner sa patrie, d'en vivre éloigné? De végéter, de mourir sur une terre étrangère? Finissez vos jours sur le sol de l'oppression, courbez la tête sous le joug, et vos enfans iront porter leurs talents, leur industrie chez l'étranger. Mais, dira-t-on, toute la résistance qu'on pourrait faire maintenant ne servira à rien. Cela peut être, mais si notre sort est d'être abandonné, de périr, nous devons au moins succomber sans faire de supplications, sans faire de bassesses.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans l'écrit en question, c'est le compliment adressé à James Stuart, comme étant le seul individu officiel qui ait résisté en face au pouvoir: "homme libérale sous Craig, Piévest et Sherbrook, et oppresseur sous Durham, Colborne et Thompson! . . . . Et sous Dalhousie, Mr. Amable? . . . qu'était James Stuart? James Stuart a résisté au pouvoir tant qu'il a voulu faire son chemin, arriver aux places: Tant qu'il a trompé le peuple dont il voulait obtenir les suffrages, il résista au pouvoir, mais il ne le faisait que pour satisfaire à son ambition, à son caractère altier, hautain et insolent.

Vous rappelez-vous des poursuites pour libelle de 1816, de l'accusation portée contre lui pour mépris de Cour, parce qu'il avait conseillé des témoins de s'absenter du tribunal et de ne pas donner leur témoignage? vous rappelez-vous de son apostrophe à la cour et surtout au chef du jury, Samuel Gérald, qu'il appelait, cour tenante, "stupide formant of the grand jury?" Ce serait un chapitre à n'en plus finir que d'énumérer toutes les turpitudes; toutes les fourberies, les insolences et les actes tyranniques et dégradants de cet homme, qui

fut vomé par l'enfer pour tromper et tyranniser les canadiens, voilà l'individu que vous préconisez.

(A CONTINUER.)

LA CANADIENNE.

LUNDI, 12 OCTOBRE 1840.

L'arrivée à Boston du *Caledonia* nous a apporté des nouvelles d'Europe jusqu'au dix-neuf du mois dernier, nous donnons plus bas un résumé des nouvelles apportées par ce bateau à vapeur.

Qu'une guerre presque immédiate ait lieu en Europe, comme en Asie, nous n'en doutons plus, et quiconque a suivi avec attention la politique européenne depuis quelques mois, ne peut disconvenir qu'il existe entre les différens pouvoirs transatlantiques des causes tellement fortes, en faveur d'une lutte, qu'à moins de forfaire à l'honneur nationale, aucune de ces puissances ne peut rétrograder. De son côté, Mahemet Ali est ferme dans son opinion, et déjà le blocus d'Alexandrie est établi. On va même jusqu'à dire qu'un engagement naval entre les Français et les anglais avait eu lieu, et que deux vaisseaux anglais avaient été coulés bas. La France aussi n'est pas inactive, et cent millions de francs ont été votés pour des fortifications, qui mettront Paris à l'abri des coups d'une armée des allés. Les fortifications du Havre aussi vont être considérablement augmentés, et dans tous les départemens il existe une activité des plus grandes et qui certainement indique bien que la paix sera troublée sous peu. Le correspondant Parisien du *London Morning Chronicle* dit et affirme que l'amiral Roussin avait proposé au gouvernement Français d'envoyer 20000 hommes au Canada.

La saisie des bâtimens égyptiens, par le commodore Napier, est confirmée. En attendant, la France arme plus que jamais. Les journaux de l'opposition ayant interpellé le ministère sur ce qu'il entendait faire, le ministère a publié par ses organes officiels une réponse dont les réticences mêmes font sentir toute la gravité. "C'est pour la France une obligation de se défendre avec toutes ses forces. ELLE LE FERA! dit le *Siècle*. —A quel moment, par quel moyen agira le gouvernement, ajoute le *Constitutionnel*? Lui demander un tel se-

cret, c'est lui demander de trahir la France!"

—*L'Univers* a reçu, dit-il, une lettre de Rome, dont voici le *post-scriptum*;

5 septembre.

"Je rouvre ma lettre: nous recevons une lettre d'Orient par laquelle on nous annonce que des troupes turques et anglaises enviro, ayant voulu tenter un débarquement sur les côtes de la Syrie, la flotte française s'y serait opposée et qu'un engagement aurait eu lieu, à la suite duquel deux vaisseaux anglais auraient été coulés bas. Je vous donne cette nouvelle avec toute la réserve qui convient."

Le courrier de Constantinople, voie de terre, est arrivé hier. Les lettres sont du 19 aout. Elles annoncent unanimement que M. Pontois venait de remettre une note au Divan pour déclarer qu'il demanderait ses passeports dans le cas d'une intervention russe.

Cette déclaration avait produit la plus vive sensation à Constantinople.

Londres, 18 Sept. au soir.

Le *London Mercantile Gazette*, annonce dans un postscriptum daté du 28 à 4 heures et demi, que le Papin, parti d'Alexandrie le 1er oct. a apporté la nouvelle que l'amiral Stopford, infirmé qu'un bâtiment français portait de l'artillerie et des munitions au Pacha, avait envoyé l'ordre de le saisir. Nous citons moins ce fait pour son importance assez grave, que pour constater l'arrivée en France du paquebot du Levant, dont les nouvelles, parvenues à Paris le 16 au soir, ne nous sont transmises qu'incomplètement et contradictoirement par les journaux anglais.

Vendredi dernier, le 9 Octobre, étant le deuxième anniversaire de la fameuse proclamation Durham, qui se déclarait pour l'Union, et en faveur de la faction qui a réussi à faire tyranniser les Canadiens, nous avons cru devoir donner des extraits des édités de cet ex-gouverneur-général, d'abord de son amnistie estropiée de Juin, ensuite de son amnistie générale, en dépit de laquelle Ogden, le procureur général, n'a pas craint de soumettre à un grand-juré, choisi de toris des bills d'indictments contre Mr. Papineau, Dr. O'Callaghan, et autres.

Lord Durham dit dans sa proclamation du 28 Juin 1838. —"Et attendu

que dans les circonstances particulières, où notre dite Province se trouve placée comme susdit, il n'est pas moins expédient dans notre jugement, qu'agréable à notre cœur, de marquer par un acte de royale grâce notre souvenir de la loyauté ancienne et bien prouvée de tous nos sujets Canadiens, plutôt que de marquer par aucune sévérité de punition notre ressentiment de la désaffection récente d'une partie d'entr'eux. "A ces Causes, savoir faisons que nous avons ordonné, commandé et déclaré, comme par ces présentes nous ordonnons, commandons, et déclarons que nulle procédure ultérieure n'aurait lieu contre aucunes personnes quelconques, à raison d'aucun crime de haute trahison, ou autre crime de cette nature, dont elles sont maintenant accusées, ou exposées à l'être au temps actuel, mais que toutes telles procédures sans exception, ni distinction, sauf comme il est ci-après mentionné, cesseront et n'auront plus lieu dorénavant."—Ensuite il est fait allusion à ceux détenus alors en prison, qui sortiront en donnant caution.

La proclamation du même du 9 oct. est encore plus explicite. Cette dernière, n'a jamais été désavouée par sa majesté, du moins publiquement. Après être rentré dans bien des détails sur l'état de la Province, et avoir exprimé son regret de ce que l'ordonnance monstre du 28 Juin 1835, exilant 8 patriotes à la Bermude puis en proscrivant 16 aux Etats-Unis, lord Durham s'exprime comme suit dans ce document. "L'ordonnance du 28 Juin dernier, ayant été désavouée, la proclamation est confirmée. Sa majesté ayant été avisée de refuser son assentiment aux exceptions, l'Amnistie existe sans exception. Il n'existe plus d'empêchement au retour des personnes, qui avaient confessé leurs fautes, non plus que de celles que j'avais proscrites de la Province, à cause du danger, auquel sa tranquillité serait exposée par leur présence et je ne puis sanctionner aucun acte nouveau dont l'adoption pêcherait également contre mes idées de justice et de Politique. Je ne puis rappeler la PROMESSE IRREVOCABLE de pardon de sa majesté. Je ne puis essayer d'évader la désapprobation de l'ordonnance en légalisant sous le prétexte de changer le lieu de Bannissement, ou en altérant la pénalité de ceux qui rentreraient dans le pays sans permis-

sion. Je ne puis en suspendant inutilement l'acte d'*habeas corpus*, mettre la liberté personnelle de chaque homme au pouvoir du gouvernement, et déclarer une province entière en danger immédiat de révolte, seulement afin d'exercer une influence de teneur malfondée sur quelques individus."

LISTE des Réfugiés Canadiens qui ne peuvent rentrer en Canada que sous le bon plaisir du gouvernement.

- Paris—L'honorable L. J. Papineau (a) Guil. Levesque.  
 Buenos-Ayres—Dr. Duchesnois.  
 Texas—N. Trudeau, M. Préfontaine.  
 Tallachassée, Floride,—T. S. Brown. (a)  
 Pincourt-ville, Louisiana—E. E. Malhiot.  
 Vincenne, Inn.—Messire Chartier. (a)  
 Détroit—Chs. Drolet, Dr. Theller.  
 Buffalo—Chs. Scheffre.  
 New-York—John Ryan, (a) R. DesRivières, (b) Jos. Racette.  
 Amsterdam—M. Joubert.  
 Albany—Dr. O'Callaghan, (a) Jos. Poirier.  
 Troy—Frs. Trepannier.  
 Pittsfield, Mass.—Dr. Robert Nelson. (a)  
 Ogdensburgh—Abraham Desmarais.  
 Fort Covington—Dr. Masson, (b) N. E. Walling.  
 Au Sable Fort—Dr. Davignon.  
 Plattsburgh—Dr. Wolf. Nelson, (b) P. Desmarais, (a) J. Jacques, Frs. Denis.  
 Corbeau—Julien Gagnon, (a) A. Mezzizi.  
 Champlain—M. Hébert, Major Goddu. (b)  
 Montpellier—R. S. M. Bouchette. (b)  
 Burlington—Ludger Duvernay, (a) Jos. Laporte, Jacqs. Michel.  
 Swanton—Dr. Côte, (a) Dr. Consigny, J. B. Ryan, (a) J. H. Thomas.  
 Grande-Isle—G. W. Baker.  
 Résidence inconnue—J. B. H. Brien!

Et plusieurs autres dont nous ne pouvons publier la résidence.

(a) Proscrits par la proclamation de lord Durham.

(b) Exilés aux Bermudes.

SEANCE DU CONSEIL.

8 Octobre 1840.

Motion ayant été faite par M de Bleury que la somme de £5250 avec les intérêts, etc. contractée envers Mr. Molson, pour l'achat de la maison Proulx, par la ci-devant Corporation, fut payée, il fut fait motion en amendement à la motion principale par Mr. Dunscombe que la cause actuellement jugée par la cour du banc du roi contre les magistrats relativement à cette affaire, fût portée en appel:—

Pour l'amendement: Echevins Quesnel, Ferrie, Tobin, McKenzie, Conseillers Bagg, Campbell, Redpath, Hume, Dunscombe, Molson; contre l'amendement: Echevin de Bleury, conseillers Bruneau, Guy, Donegani et Mathewson; 10 pour, 5 contre.

Résolu que la cause soit portée en appel par les avocats qui ont déjà donné leur opinion, savoir; MM. Buchanan, Badgley et le solliciteur-général Day.

Les orateurs qui tous parlèrent bien au long pour la motion principale furent MM. de Bleury, Bruneau, Guy, Donégani et Mathewson et ceux qui au contraire parlèrent contre et pour l'amendement furent MM. Quesnel, Ferrie, Tobin, Dunscombe et Redpath.

Les exécutions qui devait se faire vendredi dernier, n'ont par bonheur pas eu lieu. Un de ces deux malheureux ayant demandé au gouverneur un sursit pour terminer une affaire importante, celui-ci lui a accordé huit jours, ainsi qu'à son compagnon d'infortunés. On se souvient certainement que Mr. Chev. de Lorimier demanda de même un sursit pour voir une partie de sa famille qui n'était pas alors à Montréal, et pour terminer des affaires professionnelles (de Notariat), mais le vieux Brulot sans miséricorde lui refusa cette demande et Mr. de Lorimier monta sur l'échafaud sans voir son vieux et respectable père et ses enfants!

POSTSCRIPTUM.

NOUVELLES PLUS RECENTES DE 4 HEURES.

Les apparences de guerre confirmées de plus en plus—Envoi par la France d'une quantité de munitions de guerre pour l'Egypte—L'amiral anglais Stopford reçoit ordre de les capturer... s'il le peut.

Le résumé au prochain Numéro:

DECES.

Le 2 du mois, à St. Roch, M. Jean Ginchereau, charpentier, époux de dame Marguerite Destroismaison, âgé de 43 ans.

A Québec, le 2 du courant après une maladie douloureuse qu'elle a supportée avec une fermeté très chrétienne, dame Marie Pouliot, épouse de sieur Pierre Auditbut dit Lajeunesse, ancien tonnelier de cette ville.

A Québec, le 5, subitement, à l'âge de 45 ans, Jean Marie Talon dit L'Espérance, depuis plusieurs années gardien du pont Dorchester.

ENIGME.

XXXIV.

Etant plus belle que l'amour  
Je n'avais qu'un jour ;  
Je fus faite sans mère  
Et j'épousai mon père ;  
Au bout d'un an j'eus des enfans,  
Et je suis morte sans être née ;  
Devinez ma destinée.

(Le mot au prochain numéro.)

Le mot de l'énigme XXXIII<sup>me</sup> est : œil.

AVERTISSEMENS.

AU PUBLIC.

LE SOUSSIGNE est seul propriétaire de la NEUVAINNE de ST. ALPHONSE RODRIGUEZ, avec la Formule de Prières, etc. récemment publiée.

Il a pris un privilège à cet effet et poursuivra les contrefaçons.

LOUIS PERRAULT,

Imprimerie, Rue Ste. Thér. 30

20 Aout, 1840.

MAISON DE PENSION.

J. B. LAPLANTE prend la liberté d'avertir ses amis et le Public en général, qu'il tient une Maison de PENSION, Rue des Commissaires, près du marché neuf. Il aura constamment en main toutes sortes de rafraichissemens, etc. les viandes les plus succulentes, telles que Bœuf, Mouton, Veau, etc. Il espère que son assiduité et sa promptitude à servir ses pratiques, lui mériteront l'encouragement public.

Montréal, 4 juin.

A LOUER.

UNE BELLE MAISON à une étage, à Chambly, au bord de la petite rivière Chambly. Possession immédiatement. S'adresser au soussigné, sur les lieux. Cette place serait très avantageuse pour un cordonnier et qu'il n'y en a pas dans l'endroit.

J. TRUDEAU.

Chambly, 22 Aout 1840.

AVERTISSEMENS.

Bureau du Gouvernement,  
5 Sept. 1840.

1. IL a plu à Son Excellence le Gouverneur Général d'ordonner qu'une Voiture à Patins, Modèle, construite d'après les réquisitions de la première Section III. Vict. cap 25 soit envoyée aux principales paroisses rurales de la Province, pour l'information et l'instruction des Habitants.

2. Cette Voiture est construite sur le Modèle de celui qui gagna le second prix proposé l'année passée, pour la voiture la meilleur et la moins dispendi use qui pouvait être construite en conforanté avec l'ordonnance.

3. C'est une Voiture en usage commun dans les États-Unis, dans le Haut-Canada, dans les Townships et sur la Rivière Ottawa.

4. Elle est de la construction la plus simple et économique.

5. Les Voitures de cette description ont fréquemment des lisses en bois ; elles peuvent donc être construites sans employer la moindre portion de fer.

6. La dépense de cette Voiture y compris le timon (pole), et le moire (shafts), est estimée à trois piastres.

7. La Voiture qui gagna le prix et de laquelle le Modèle est tiré, fut faite par un Canadien (domestique de fermier). Elle peut être faite en trois jours sur sa propre terre, par tout homme qui sait se servir d'une hache.

8. En estimant le prix du travail à 2chelins 6d la journée, une pareille Voiture ne coûterait pas plus de 7chelins 6d., non compris timon et moire.

9. Ainsi une Voiture peut être construite conformément à l'Ordonnance pour moins que l'amende imposée par la loi pour sa contrevention.

10. Ceux qui préféreront des Voitures d'une façon plus coûteuse, pourront toujours les obtenir des ouvriers de profession.

11. Si elle est ferrée et garnie en lisses de fer, cette Voiture au complet ne devra pas coûter plus de sept ou huit piastres.

12. On peut se servir de cette Voiture avec un ou deux chevaux.

13. Quand on ne se sert que d'un seul cheval, il faudra employer une mémoire, et le cheval devra être attelé devant le patin gauche de manière à suivre la trace.

14. Avec deux chevaux et un conducteur, cette Voiture fera l'ouvrage de trois trains ordinaires, de trois hommes et trois chevaux, sur le chemin fait par la traine ordinaire.

15. Cette Voiture pourra être ajustée avec une boîte carrée et des banes, ou avec des batons droits ou avec des brancards, pour charger du bois, du foin, etc.

16. On peut se servir des mêmes traits et bacul (whipple trees) dont on se sert pour la charrie.

17. L'usage général de cette Voiture épargnera au public le temps, les incommodités, les souffrances physiques ; et les dommages aux chevaux, aux harnois et aux voitures, occasionnés par les cahots.

18. Il garantira des bons Chemins.

WILLIAM F. COFFIN,

Commissionnaire de la Police.

ON a besoin à ce bureau de DEUX gargons pour colporter le journal dans la ville.  
13 Aout.

AVERTISSEMENS.

ON se chargera au Bureau de LA CANADIENNE de toutes sortes d'ouvrages, tels que blancs de toutes sortes, pour Notaires, Avocats, Huissiers, etc. etc. Livres Pamphlets, Cartes, Annonces ou Avertissemens, Affiches, etc. L'emploi de bons Ouvriers, l'élégance et la variété des caractères, tout nous permet d'offrir avec avantage nos services au Public. Nous serons ponctuel aux ordres que toute personne voudra bien nous donner et nous ferons tout notre possible pour satisfaire ceux qui nous encourageront. Pour nos conditions, elles seront à aussi bas prix qu'à aucune autre Imprimerie, la diligence et la promptitude, la netteté et la beauté, que nous donnerons à nos ouvrages, nous attireront, nous l'espérons, l'encouragement de tous nos concitoyens.  
Montréal 4 juin.

LOUIS PERRAULT offre maintenant la

Cuisiniere Canadienne,

contenant tout ce qu'il est nécessaire de savoir dans un ménage, pour préparer les diverses Soupes Grasses et Maigres, Cuire le Bœuf, le Veau, le Mouton, le Cochon, la Volaille, le Gibier et le Poisson : appretter les Poudings de toute espèce, ainsi que les Pâtisseries en général, comprenant la manière de faire la Pâte Feuilletée et une grande variété de Pâtes, Tartes, Biscuits, Beignes et Pains de Savoie ; les Confitures et les Gelées de toutes sortes ; la préparation des œufs et des Crèmes, enfin des recettes pour les Liqueurs et autre breuvages, et des notes sur les Marinades, les légumes et Salades.—Prix un ECU.  
Montréal, 4 Juin, tp.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE,

LE NOUVEAU CHANSONNIER

CANADIEN

Contenant 48 pages.

PRIX :—10 Sols.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LA CANADIENNE

SE Publie deux fois la semaine, le LUNDI et le JEUDI dans la matinée. On prendra des Souscripteurs, à QUINZE SOLS par mois, ou à NEUF FRANCS par année, payable d'avance, et on vendra le journal 2 sous, par numéro.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 1ère Insertion. 2s 6d  
Chaque Insertion subséquente 7d  
Dix lignes et au-dessous 1ère Insertion. 2s 4d  
Chaque Insertion subséquente. 10d  
Au-dessus de dix lignes, 1ère Insertion, par ligne 4d  
Chaque Insertion subséquente, par ligne. 1d  
Les Annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre qu'on requiert, n'est pas exprimé sur l'ordre.

Le bureau de la Canadienne est établi, rue des Commissaires, chez M. Laplante, maison de pension, près du marché neuf et où le propriétaire se tiendra constamment.

Les correspondances ou autres écrits doivent être adressés francs de port, à JACQUES A. PLINGUET, Propriétaire, Éditeur et Imprimeur de la CANADIENNE.